

D.2018.05.30.10.3

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 30 Mai 2018

10 - COMMUNICATION

10.3 Marché n° M 2018-0111 - Achat d'espaces publicitaires, de conseil en média-planning et en audience planning et analyse des performances - Lot n°1 Campagnes pluri média - autorisation de signer l'accord cadre avec la société VENT DE COM

L'an deux mille dix-huit, le trente mai à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha		X (M. Trautmann)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard		X (M. Grass)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X	X (M. Lattes à/c du point 6)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

Le présent accord cadre concerne l'achat d'espaces publicitaires, de conseil en média-planning et en audience planning et analyse des performances – Lot n°1 Campagnes pluri-média, plus précisément des campagnes avec une approche plurimédia où le print, la télévision, la radio, le digital, le cinéma, l'événementiel ou l'outdoor, peuvent être activés simultanément ou de façon concomitante, avec des objectifs fixés à chaque type de prise de parole.

L'accord cadre a été conclu selon la procédure d'appel d'offres en application des articles 78 et 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Il s'agit d'un accord cadre à bons de commande mono attributaire conclu en application de l'article 78 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

La durée du contrat est d'un an reconductible pour 3 périodes successives d'un an.

Le montant maximum annuel est de 150 000,00 € HT pour la première année du contrat et pour chaque période de reconduction.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 12 janvier 2018 aux publications du JOUE, du BOAMP, et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des offres a été fixée au 20 février 2018 à 12h00.

2 candidats ont remis une offre dans le délai prévu :

- VENT DE COM
- HAVAS MEDIA FRANCE

La Commission d'Appel d'Offres a, dans sa séance du 10 avril 2018, attribué l'accord cadre à la société VENT DE COM pour un montant maximum de 150 000,00 € HT pour la période initiale du contrat (un an) et pour chaque période de reconduction; le montant porté au détail quantitatif estimatif s'élève à 40 248,12€ H.T.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer ledit accord-cadre et d'autoriser les dépenses correspondantes.

.....

Le Comité Syndical :
-Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à signer l'accord cadre n°M2018-0111 avec la société VENT DE COM pour l'achat d'espaces publicitaires, de conseil en média-planning et en audience planning et analyse des performances – Lot n°1 Campagnes pluri-média pour un montant maximum annuel de 150 000,00€ H.T, soit pour un montant maximum de 600 000, 00€ H.T., et le cas échéant les avenants à l'accord cadre n'entraînant pas d'augmentation du montant de l'accord cadre.

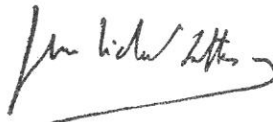
ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit accord cadre (hors transactions) y compris la résiliation.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses sont inscrites au budget 2018 de Tisséo Collectivités.

ARTICLE 4: DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES